

**Assemblée générale**

Distr. générale
21 septembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 97 e) de l'ordre du jour

**Questions de politique macroéconomique :
crise de la dette extérieure et développement****Évolution récente de la situation des pays en développement
au regard de la dette****Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphe.</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1-2	3
II. Évolution récente de la dette extérieure	3-18	3
A. Tous les pays en développement	3-5	3
B. Asie	6-11	3
C. Amérique latine	12-14	5
D. Afrique.....	15-16	5
E. Pays en transition	17	6
F. Les pays pauvres très endettés	18	6
III. Stratégies internationales de la dette.....	19-50	6
A. Le rééchelonnement au Club de Paris	20-31	7

B.	Rachat de dettes commerciales en faveur des pays exclusivement IDA	32-33	9
C.	Autre restructuration de la dette commerciale.....	34-36	9
D.	Application de l'initiative en faveur des PPTE.....	37-42	9
E.	L'initiative de Cologne en faveur d'un plus grand allégement de la dette des PPTE	43-50	11

IV. Conclusions concernant la politique internationale	51–60	12
A. L'initiative en faveur des PPTE.....	51–58	12
B. Pays à revenu intermédiaire.....	59–60	14

I. Introduction

1. En application de la résolution 53/175 de l'Assemblée générale relative au renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durablement le problème de la dette extérieure des pays en développement, le présent rapport analyse l'évolution récente de la situation des pays en développement au regard de la dette ainsi que les nouvelles initiatives lancées par la communauté internationale pour faire face aux problèmes d'endettement des pays en développement.

2. Depuis la publication du rapport précédent du Secrétaire général (A/53/378), le problème de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) est resté dans une large mesure sans solution. Toutefois, lors de leur Sommet tenu à Cologne en juin 1999, les pays du G-7 sont convenus d'un certain nombre de mesures visant à donner un nouvel élan à l'initiative en faveur des PPTE, en accélérant et en élargissant l'allègement de la dette. La phase la plus grave de la crise de liquidités dans les pays à revenu intermédiaire a été dépassée, et les économies des pays d'Asie ont enregistré une relance modeste, bien que ceux-ci doivent toujours faire face aux problèmes de l'endettement du secteur privé. Le G7 a également examiné des propositions visant à faire participer davantage le secteur privé à la gestion et à la prévention des crises.

II. Évolution récente de la dette extérieure

A. Tous les pays en développement

3. À la fin de 1998, le montant total de la dette extérieure des pays en développement et des pays en transition était estimé à près de 2,5 billions de dollars, soit une augmentation de 6% par rapport au niveau de 2,3 billions en 1997 (voir tableau 1). L'endettement à court terme a été réduit et représentait moins de 17 % du total, par rapport à 20 % en

1997. À la suite d'une baisse des exportations et d'un ralentissement de la croissance du produit intérieur brut (PIB), il y a eu un accroissement important du ratio de la dette aux exportations et du ratio de la dette au PIB bien que, globalement, le ratio de la dette aux exportations étant de 146 % et celui de la dette au PIB de 37 %, ces indicateurs n'annoncent aucun problème majeur. Les mesures prises à la suite de la crise asiatique ont contribué à réduire le recours à l'endettement à court terme, qui en 1998 représentait 59 % de l'encours des réserves de devises étrangères par rapport à 71 % en 1997.

4. Le montant total du service de la dette payé n'a pratiquement pas changé, alors que les arriérés de paiements sur les intérêts et le principal ont augmenté légèrement. Le service de la dette payé par rapport au total du service de la dette prévu¹ représentait environ 71 %. La répartition de la dette entre les différentes régions de pays en développement et en transition n'a pas changé de manière significative. L'Amérique latine représentait 30 % du total, alors que la part de l'Asie avait augmenté en passant à 35 %, et l'Afrique² ainsi que le Moyen-Orient et l'Europe orientale et l'Asie centrale avaient maintenu leurs parts respectives de 17 et 18 %.

5. Les tendances générales ne montrent pas la situation de certains groupes particuliers de pays, ce qui continue à être une source de grave préoccupation pour la communauté internationale. Les problèmes des PPTE, qui ont des causes structurelles, sont loin d'être résolus, et d'autres pays pauvres doivent également faire face à un fardeau plus lourd de la dette en raison des conditions défavorables sur les marchés des produits de base. La situation dramatique des pays affectés par la guerre et les catastrophes naturelles exige une assistance d'urgence qui devrait comprendre un allègement significatif de la dette. Un certain nombre de pays d'Asie à revenu intermédiaire ont surmonté la première phase d'une grave crise de la balance des paiements, mais doivent encore résoudre leurs problèmes d'endettement du secteur privé. D'autres pays à revenu intermédiaire ont connu de graves problèmes de paiements dus à la propagation contagieuse de la crise asiatique et au défaut de paiement de la dette de la Fédération de Russie.

B. Asie

6. La dette des deux sous-régions de l'Asie – Asie de l'Est et Pacifique, et Asie du Sud –, comme il est indiqué au tableau 1, a augmenté de plus de 6%. Il y a quelques différences notables entre ces deux parties de l'Asie. Par exemple, la composition de leur dette est différente. En Asie de l'Est, le recours à l'endettement à court terme était relativement plus important, et la dette privée et sans garantie représentait encore 16 % du total de la dette à long terme en 1998 malgré la reprise d'une partie de cette dette (surtout la dette du secteur bancaire) par le secteur public à la suite de la crise (la part de la dette publique et garantie par l'État dans le total de la dette à long terme était de 69 % en 1997 et est passée à 84 % en 1998). En Asie du Sud, la dette à court terme ne représentait que 6 % du total de la dette, et la plus grande partie de la dette à long terme était publique et garantie par l'État. Un autre fait remarquable était le niveau très bas des arriérés en Asie du Sud, étant donné que le service de la dette payé atteignait 98 % du service de la dette prévu. C'est la région qui a le niveau d'arriérés le plus bas.

7. Dans les pays d'Asie de l'Est les plus touchés par la crise, les tendances négatives de l'économie semblent avoir été inversées. Les dernières projections pour ces cinq pays (Indonésie, Malaisie, Philippines, République de Corée et Thaïlande) montrent un début de redressement économique³. De fortes dévaluations des monnaies ont favorisé les exportations bien que, dans un premier temps, l'amélioration du compte des opérations courantes ait été obtenue principalement grâce à des compressions des importations. En moins d'un an, le compte des opérations courantes combiné de ces cinq pays est passé d'un déficit d'environ 25 milliards de dollars en 1997 à un excédent de près de 72 milliards en 1998⁴. Ce redressement spectaculaire était dû à des facteurs tels qu'une forte réduction du financement extérieur, des réductions des importations et, récemment, une augmentation substantielle des exportations. La dette de ces cinq pays est restée inchangée à un niveau estimé à quelque 478 milliards de dollars. La situation de l'Indonésie semble toujours précaire, puis qu'on prévoit une croissance négative du PIB (bien qu'on prévoie que la baisse du PIB en 1999 sera bien inférieure à celle de 1998) et les indicateurs de l'endettement révèlent des problèmes éventuels de service de la dette (par exemple, le ratio de la dette extérieure aux exportations était évalué à 240 % en 1998)⁵. Toutefois, d'une manière générale, les perspectives économiques sont bien meilleures pour ces pays, étant donné que le redressement des taux de change a permis de faire baisser substantiellement les taux d'intérêt et que les incitations fiscales des gouvernements ont fait augmenter la demande intérieure. Par exemple, des efforts vigoureux ont été déployés pour mettre en oeuvre des restructurations du

secteur financier et du secteur privé, et la plus grande partie de la dette du secteur bancaire a été restructurée, bien que le problème de l'endettement du secteur privé n'ait pas été résolu d'une manière satisfaisante.

8. Les expériences de restructuration de la dette extérieure et intérieure dans ces pays ont connu des succès divers. En République de Corée, étant donné que les banques coréennes ont joué un rôle majeur d'intermédiaire, en ce qui concerne la dette extérieure, par leurs prêts au secteur privé, des efforts ont été déployés dès le début de la crise afin de restructurer la dette à court terme des institutions financières de manière à éviter un effondrement du système financier. En janvier 1998, des négociations ont commencé avec les créanciers étrangers afin de refinancer la dette à court terme des institutions financières en dette à moyen terme, avec une garantie du Gouvernement de la République de Corée; en mars 1998, la quasi-totalité de la dette à court terme des banques coréennes avait été refinancée. Par ailleurs, le Gouvernement a appliqué des mesures visant à restructurer le secteur financier, en injectant des quantités substantielles de fonds publics (estimés à 41 billions de won) afin d'acheter des prêts non productifs pour faire augmenter le capital-actions, d'éponger les pertes découlant des fusions et acquisitions, et de rembourser les clients des institutions fermées. Le Gouvernement n'est pas intervenu directement dans la restructuration du secteur privé. Les dettes des *chaebols* coréens restaient élevées (leur coefficient d'endettement restant supérieur en moyenne à 300 %) et risquaient de provoquer de grands bouleversements dans l'économie, comme le montrent les dernières négociations difficiles de restructuration de la dette entre Daewoo et ses créanciers nationaux et étrangers.

9. En Thaïlande, le Gouvernement n'est pas intervenu directement pour aider les banques thaïlandaises à renégocier leurs dettes avec leurs créanciers étrangers. Toutefois, il semble que les banques thaïlandaises aient réussi à conclure des accords avec leurs créanciers étrangers, pour la plupart des banques japonaises, en vue de reconduire ou de reporter l'échéance de leurs dettes à court terme. D'autre part, le Gouvernement thaïlandais a adopté de fermes mesures pour restructurer le secteur financier, en injectant des fonds publics pour aider les institutions financières faibles à accroître leur capital-actions (par le biais de son fonds de développement des institutions financières) et en vendant aux enchères les avoirs acquis grâce à la liquidation des sociétés financières insolvables. Le Gouvernement a également réformé la législation relative aux faillites et a créé un tribunal des faillites

pour permettre un traitement ordonné du problème de l'endettement du secteur privé.

10. En Indonésie, il n'y a pas eu beaucoup de progrès dans la restructuration de la dette du secteur privé, alors que le Gouvernement a réussi à rééchelonner sa dette publique avec les créanciers du Club de Paris en septembre 1998. Le Gouvernement indonésien a fourni un appui total aux efforts déployés par les banques et les sociétés pour restructurer leurs dettes avec les créanciers étrangers. En juin 1998, l'Indonésie a conclu un accord initial avec les banques internationales (accord de Francfort) afin de restructurer les dettes du secteur privé et du secteur bancaire. En ce qui concerne la dette du secteur bancaire, le refinancement du crédit interbancaire en nouveaux prêts d'une échéance allant de un à quatre ans bénéficierait d'une garantie totale en dollars de la Banque d'Indonésie. En ce qui concerne la dette du secteur privé, le Gouvernement indonésien a créé l'Agence indonésienne de restructuration de la dette (INDRA) afin de fournir des garanties contre le risque causé par les fluctuations des taux de change pour les dettes renégociées en devises étrangères. Les sociétés privées doivent reprendre les versements d'intérêts pour pouvoir participer au système de l'INDRA. En même temps, le Gouvernement a introduit une nouvelle réglementation concernant les faillites dans le contexte de l'initiative de Jakarta de septembre 1998. Jusqu'à la fin de 1998, aucun accord n'avait été conclu sur la restructuration de la dette du secteur privé.

11. En Asie du Sud, le Pakistan a dû faire face à de nombreux problèmes de paiements en raison des sanctions économiques qui lui ont été imposées à la suite des essais nucléaires de 1998. La confiance des investisseurs a été ébranlée, ce qui a provoqué une réduction massive des avoirs détenus et des retraits substantiels en devises étrangères. Le Pakistan a dû prendre un certain nombre de mesures urgentes afin de stabiliser les flux de devises étrangères, y compris la suspension des paiements au titre du service de la dette aux créanciers. En janvier 1999, le Pakistan a rééchelonné sa dette publique avec le Club de Paris.

C. Amérique latine

12. Les pays d'Amérique latine ont été ébranlés par plusieurs crises successives provenant d'Asie de l'Est et de la Fédération de Russie. La plupart de ces pays ont traversé une

période de récession pendant le deuxième semestre de 1998 en raison d'une forte réduction de l'accès au financement extérieur et d'une baisse des prix des produits de base. En 1998, les indicateurs de l'endettement pour la région ont révélé un certain degré de vulnérabilité, étant donné que le ratio de la dette aux exportations a dépassé 200 %, le ratio du service de la dette aux exportations était supérieur à 33 % (par rapport à 35,5 % en 1997) et le ratio de l'endettement à court terme par rapport aux réserves a atteint 77 % (identique au niveau atteint par les pays d'Asie de l'Est en 1997, au moment de la crise asiatique).

13. Le Brésil a subi de fortes pressions du marché, tout d'abord en octobre 1997, à la suite de la crise asiatique, ensuite vers la fin d'août 1998, après le défaut de paiement de la dette de la Fédération de Russie, lorsque des sorties massives de capitaux en devises étrangères ont pu être endiguées grâce à une forte augmentation des taux d'intérêt. Le Brésil souffrait de longue date d'un déséquilibre fiscal. Le déficit cumulatif des finances fédérales était comblé par des emprunts sur le marché intérieur. Malgré la conclusion d'un accord stand-by de trois ans avec le FMI en novembre 1998, le Gouvernement a été obligé de laisser le real flotter en janvier 1999. Le Brésil aurait également conclu un accord officieux avec un groupe de banques étrangères pour qu'elles reconduisent leurs crédits à court terme au Brésil au même moment où il a obtenu cet ensemble de mesures d'appui. Le Brésil n'a pas été coupé des marchés internationaux de capitaux, et il a émis avec succès des obligations d'État sur le marché international. Le système bancaire brésilien est relativement sain, étant donné que les banques et autres institutions financières avaient déjà été réformées ces dernières années. Bien que l'économie brésilienne ait enregistré un modeste redressement au cours du premier trimestre de 1999, la consolidation de ce redressement dépendra dans une large mesure du succès obtenu par le Gouvernement dans l'équilibre budgétaire afin de maintenir la confiance du marché, ainsi que de nouvelles réductions des taux d'intérêt réels.

14. La crise brésilienne a affecté dans une certaine mesure les pays voisins étant donné que la dépréciation du real a réduit la compétitivité des exportations des partenaires commerciaux, surtout au sein du Marché commun du Sud (Mecosur), et les conditions pour les prêts extérieurs sont devenues encore plus strictes. Indépendamment de la crise brésilienne, d'autres pays doivent faire face à une grave crise

de paiements. Des pays pauvres, comme le Honduras et le Nicaragua, qui font partie des PPTE, ont été ravagés par des catastrophes naturelles. L'Équateur a été fortement touché par la baisse des prix du pétrole, et ses problèmes de dette extérieure ont été aggravés par une crise généralisée du secteur bancaire. Le ratio de la dette extérieure aux exportations a atteint 280 % en 1998, et on estimait que les versements d'intérêts représentaient à eux seuls 18 % des exportations. L'Équateur est intervenu activement auprès de ses créanciers étrangers au sein du Club de Paris et des déten-

15. En Afrique, les pays d'Afrique subsaharienne continuaient à souffrir d'un lourd fardeau de la dette. La plupart des PPTE se trouvent dans cette région. Outre les problèmes posés par le montant total de la dette qui n'ont pas été résolus, les pays africains ont été affectés par la baisse continue des prix des produits de base, qui a exercé des pressions supplémentaires sur leur situation budgétaire. Les indicateurs de l'endettement reflétaient les problèmes d'insolvabilité en matière de dette de ces pays. Le service de la dette payé représentait près de 15 % des exportations, mais un cinquième à peine du service de la dette prévu était payé, le reste représentant des arriérés accumulés sur les paiements au titre des intérêts et du principal. Le ratio de la dette aux exportations dépassait 230 % en 1998. Le niveau des réserves de devises étrangères était tellement bas que, malgré une dette à court terme peu élevée, le ratio de la dette à court terme aux réserves a atteint 212 % en 1998.

16. Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord semblaient avoir un niveau d'endettement acceptable. Malgré une accumulation des arriérés de paiements, le service de la dette était payé jusqu'à 65 % du service de la dette prévu. Le ratio du service de la dette restait faible, à un niveau constant d'environ 13 % en 1997 et 1998. La baisse des prix du pétrole en 1998 a réduit les recettes d'exportation et a fait augmenter le ratio de la dette aux exportations jusqu'à 137 %.

E. Pays en transition

17. En Fédération de Russie, la très grave crise de la dette, qui a abouti à la déclaration unilatérale d'un moratoire sur son remboursement en août 1998, a eu des répercussions étendues, non seulement sur ses voisins d'Europe orientale mais aussi sur les marchés émergents en général, en raison du resserrement des conditions financières offertes par les

teurs d'obligations Brady afin de trouver une solution à ses problèmes de service de la dette.

D. Afrique

marchés internationaux des capitaux qui en a résulté. Dans le cas de la Fédération de Russie, la gestion budgétaire demeure un problème non résolu depuis le début de la transition à l'économie de marché. L'étroitesse de l'assiette fiscale, qui se caractérise par une forte dépendance à l'égard des exportations de produits de base (surtout le pétrole et le gaz), explique que les recettes fiscales sont insuffisantes et ne peuvent couvrir les dépenses. Ce déséquilibre, par ses effets cumulés, a donné naissance à un énorme déficit, qui a été comblé par l'émission d'obligations du Ministère des finances (GKO et OFZ). Le lendemain de la crise en Asie, la diminution des cours du pétrole et d'autres produits de base a retenti sur les exportations russes et sur l'équilibre budgétaire de la Fédération de Russie. Il est devenu de plus en plus difficile d'écouler des créances libellées en roubles, de sorte qu'en 1998 le Gouvernement a fait appel au marché des euro-obligations, assorties de taux d'intérêt de plus en plus élevés. Cette hausse des taux d'intérêt, due à un resserrement de la politique monétaire imposé par le programme d'ajustement structurel du FMI, a alourdi le fardeau de la dette intérieure. En août 1998, le Gouvernement n'a pu régler les paiements arrivés à échéance et a annoncé un moratoire de 90 jours sur diverses obligations de service de la dette. La dévaluation et la cessation du paiement de la dette intérieure ont dévasté le secteur bancaire, déjà fragile, et qui avait fortement investi dans la dette publique. En juillet 1999, la Russie a renégocié avec le Club de Paris la dette remontant à la période soviétique, et cela a permis de différer certains paiements.

F. Les pays pauvres très endettés

18. Le surendettement des pays pauvres très endettés est loin d'être révolu. Comme le montre le tableau 2, les 41 pays figurant sur la liste des pays pauvres très endettés (PPTE) (à l'exclusion du Nigéria) avaient une dette dont l'encours total équivalait à 201 milliards de dollars à la fin de 1997 (dernière année pour laquelle des chiffres détaillés sont disponibles). La dette multilatérale représentait 28 % de ce total. Le rapport de

la dette aux exportations, qui a atteint 345 %, n'a jamais été aussi élevé, pour un groupe quelconque de pays débiteurs en développement, et il en est de même du niveau des arriérés sur les paiements des intérêts et du capital. Les pays pauvres très endettés pouvaient assurer le service de leur dette jusqu'à 15 % de leurs exportations, étant donné que les remboursements ne représentent que 14 % environ de l'ensemble des obligations du service de la dette (c'est-à-dire la somme des remboursements et des arriérés sur les intérêts et le principal). Même après plusieurs cycles de rééchelonnements de la dette bilatérale impliquant une certaine proportion d'annulation de la dette, le montant de la dette bilatérale demeure élevé. Dans certains pays, comme le montre le tableau 2, la dette contractée après la date limite fixée par le Club de Paris – dette qui en principe n'est pas rééchelonnable – peut représenter une fraction importante de la dette auprès des membres du Club de Paris. Reconnaisant qu'il est urgent d'accélérer le désendettement dans les conditions de l'initiative PPTE, la communauté internationale a avancé plusieurs propositions tendant à accélérer et rendre plus général ce désendettement. Ces propositions ont abouti à l'initiative de Cologne, adoptée par le Groupe des sept pays les plus industrialisés en juin 1999.

A. Le rééchelonnement au Club de Paris

20. La renégociation de la dette bilatérale officielle est l'affaire du Club de Paris et, pour les pays pauvres très endettés, c'est la première étape du processus dit PPTE. Les négociations au Club de Paris durant le deuxième semestre de 1998 et le premier semestre de 1999 ont été marquées par la poursuite de la restructuration de la dette des pays les plus pauvres aux conditions de l'initiative PPTE; par le retour de pays à revenu moyen, pour qu'ils rééchelonnent leur dette bilatérale officielle; et par des mesures spéciales prises pour aider des pays affectés par un conflit ou une catastrophe naturelle. Depuis septembre 1997, la Fédération de Russie participe en tant que créancier aux travaux du Club de Paris. Durant la période examinée, 13 pays ont renégocié leur dette avec leurs créanciers membres du Club de Paris; neuf ont obtenu un traitement concessionnel avec une nette réduction de leurs obligations.

Les pays pauvres très endettés

21. Sept pays pauvres très endettés ont restructuré leur dette comme le voulait l'initiative PPTE. L'encours total des

III. Stratégies internationales de la dette

19. Durant la période étudiée (de juillet 1998 à juillet 1999), d'importantes initiatives ont été prises par la communauté internationale pour infléchir les stratégies internationales relatives à la dette. Il faut souligner surtout les efforts faits pour rendre l'initiative en faveur des PPTE plus efficace ainsi que les efforts des créanciers membres du Club de Paris pour faire supporter au secteur privé (notamment les détenteurs d'obligations) des conditions comparables, dans le désendettement des pays en développement, à ce que subissent les créanciers officiels.

dettes restructurées dans le cadre de ces opérations serait de l'ordre de 4,5 milliards de dollars. Le Rwanda (en juillet 1998), la République centrafricaine (en septembre 1998) et le Honduras et la Zambie (tous deux en avril 1999) ont obtenu de se voir appliquer les conditions de Naples, avec une réduction de 67 % du service de la dette arrivée à échéance durant la période de consolidation de trois ans qui a suivi les nouveaux accords conclus avec le FMI concernant la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR). Comme ils avaient atteint le point marquant l'achèvement du processus PPTE, la Bolivie (en octobre 1998), le Guyana (en juin 1999) et le Mozambique (en juillet 1999) ont conclu de nouveaux accords avec le Club de Paris. La Bolivie et le Guyana, qui tous deux avaient en 1996 obtenu une réduction de l'encours de leurs dettes aux conditions de Naples, impliquant une réduction de cet encours de 67 %, ont bénéficié d'un «complément», aux conditions de Lyon (c'est-à-dire que leurs dettes ont été à nouveau réduites, pour que cette réduction atteigne l'équivalent de 80 %, selon les conditions de Lyon). Ce traitement complémentaire a été appliqué à la plupart des dettes restructurables, de façon à correspondre aux conditions, relatives à la valeur nette actualisée de la dette en dollars, convenues par les créanciers bilatéraux des pays pauvres très endettés au point d'achèvement du processus PPTE.

22. Le Mozambique, quant à lui, avait déjà obtenu une restructuration du service de sa dette aux conditions de Lyon, et a désormais conclu un accord sur la réduction de l'encours de sa dette. Pour la première fois, les créanciers du Club de Paris ont accepté d'aller au-delà des conditions de Lyon, accordant au Mozambique une réduction de 90 % de la valeur nette actualisée de l'encours de sa dette restructurable.

23. Les réunions du Club de Paris avec les représentants du Guyana et du Mozambique ont eu lieu peu après le sommet de Cologne. Étant donné l'amélioration attendue de l'initiative PPTE, les créanciers ont exprimé leur volonté de réexaminer la situation des pays pauvres très endettés afin d'offrir un désendettement complémentaire si celui-ci s'avère nécessaire pour parvenir aux objectifs révisés de désendettement.

Pays qui rééchelonnent leurs dettes à des conditions non concessionnelles

24. Entre la mi-1996 et la mi-1998, les pays à revenu moyen ont été pratiquement absents des réunions du Club de Paris. Cependant, la crise financière de l'Asie de l'Est a fortement compromis la capacité de service de la dette de certains pays.

25. En janvier 1999, cela a été le tour du Pakistan, qui avait essuyé une grave détérioration de sa balance des paiements en 1998. Le Pakistan avait auparavant rééchelonné sa dette extérieure en 1981. Alors qu'il s'agit d'un pays à faible revenu (mais non d'un pays exclusivement IDA), le Pakistan a obtenu des conditions de rééchelonnement à moyen et à long terme normalement offertes aux pays à revenu moyen de la tranche inférieure. La dette non concessionnelle a été rééchelonnée sur 17,5 ans, dont trois années de grâce, au taux d'intérêt du marché et selon un calendrier de remboursement progressif. Les dettes au titre de l'APD ont, elles, été rééchelonnées sur 19,5 ans, dont 10 années de grâce. Le montant de la dette concerné par cet accord est estimé à 3,3 milliards de dollars pour une période de deux ans s'achevant en décembre 2000, les arrangements actuels du Pakistan avec le FMI s'achevant en janvier 2001. Les créanciers du Club de Paris ont insisté à nouveau sur l'égalité de traitement de la dette due aux créanciers privés, en particulier en exhortant le Gouvernement pakistanais à rechercher, auprès des détenteurs d'obligations, une réorganisation de la dette libellée en obligations.

26. La Jordanie, pour sa part, devait sortir du cycle de rééchelonnements du Club de Paris après son dernier accord,

débiteurs à revenu moyen. Certains de ceux-ci, qui avaient pensé être sortis des cycles de rééchelonnements de la dette, ont depuis été obligés de chercher de nouveaux arrangements avec leurs créanciers bilatéraux aussi bien commerciaux qu'officiels. L'Indonésie – qui avait négocié un règlement de sa dette en 1970 – a rencontré un groupe de ses créanciers officiels à Paris en septembre 1998 afin de rééchelonner les paiements de principal, à la suite de l'arrangement conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie. La dette non concessionnelle a été rééchelonnée sur 11 ans, dont trois années de grâce, à des taux d'intérêt commerciaux et un calendrier de remboursement progressif. Les dettes au titre de l'aide publique au développement (APD) ont été rééchelonnées sur 20 ans, dont cinq années de grâce. Un aspect caractéristique de l'accord conclu avec l'Indonésie réside dans l'option, offerte par un créancier, d'un «apport nouveau de fonds», c'est-à-dire un nouveau financement substantiel aux mêmes conditions que le rééchelonnement accordé par les autres créanciers. L'accord porte sur 4,2 milliards de dollars de dettes pour une période de 20 mois s'achevant à la fin de mars 2000. Les créanciers du Club de Paris ont fermement réaffirmé leur volonté de traiter sur un pied d'égalité la dette due à des créanciers officiels et celle due à des créanciers privés étrangers.

qui remonte à 1997. Cependant, au lendemain de la crise mondiale et en raison du ralentissement de l'activité économique dans sa région, l'économie jordanienne a connu une évolution moins favorable que prévu et les recettes de devises ont diminué. La Jordanie a alors élaboré un nouveau programme économique et recherché un allègement supplémentaire de sa dette auprès du Club de Paris en mai 1999. Le nouvel accord prévoit un rééchelonnement essentiellement aux mêmes conditions que le rééchelonnement précédent (dans l'accord de 1999, l'échéance totale est de 18 ans pour les dettes non concessionnelles, selon un calendrier de paiement progressif, et de 20 ans pour la dette type APD). Cet accord concerne 0,8 milliard de dollars de dettes qui arrivaient à échéance durant une période de consolidation de trois ans couverte par l'accord actuellement en vigueur entre la Jordanie et le FMI.

27. La position extérieure de certains pays à revenu moyen demeure fragile et les problèmes de surendettement des pays de cette catégorie appelleront peut-être de nouveaux arrangements de désendettement. Il n'y a pas eu d'initiatives nouvelles particulières en faveur des pays débiteurs à revenu moyen, en dehors de la proposition, annoncée au sommet de

Cologne, de relever le maximum autorisé pour les conversions de dettes.

28. À la fin de juillet 1999, la Fédération de Russie a négocié avec le Club de Paris un rééchelonnement d'environ 8 milliards de dollars d'arriérés et de paiements arrivant à échéance entre juillet 1999 et décembre 2000 sur les dettes contractées par le gouvernement de l'ancienne URSS, ou avec sa garantie (il faut se souvenir qu'en avril 1996, la Fédération de Russie avait conclu avec le Club de Paris un accord stipulant une diminution de l'encours de la dette après avril 1999, pour la dette qui avait été rééchelonnée auparavant en 1993, 1994 et 1995). Les échéances ont été rééchelonnées sur 20,5 ans et les paiements résultant de la dette qui avait été rééchelonnée auparavant sur une période de 16 ans et demi, dans les deux cas incluant une période de grâce de deux ans et un calendrier de paiement progressif. Certains autres paiements sur la dette non consolidée, notamment sur les arriérés sur la dette contractée en 1991 après la date butoir de l'exercice de rééchelonnement, ont été reprofilés sur le moyen terme. Les créanciers ont également accepté de commencer à discuter de solutions complètes aux problèmes de l'endettement de la Russie à l'automne 2000, à condition que le Gouvernement russe continue à appliquer le programme du FMI.

Pays touchés par des circonstances particulières

31. Les créanciers membres du Club de Paris ont à nouveau décidé, en avril 1999, d'accorder un traitement exceptionnel à des pays touchés par des circonstances exceptionnelles, en l'occurrence l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, et il a été convenu de reporter leurs paiements au titre du service de leur dette arrivant à échéance durant l'année allant d'avril 1999 à mars 2000. L'ex-République yougoslave de Macédoine avait déjà rééchelonné en 1995 le service de sa dette extérieure, sur 15 ans, et l'Albanie, en juillet 1998, a obtenu une radiation de 50 % de ses arriérés auprès des créanciers membres du Club de Paris. Le maintien de dispositions spéciales en faveur de ces deux pays après la fin de mars 2000 dépendra de l'évolution de leur situation financière.

B. Rachat de dettes commerciales en faveur des pays exclusivement IDA

29. Le Club de Paris a également entrepris d'aider les pays affectés par un conflit ou par les effets d'une catastrophe naturelle. Ainsi, en octobre 1998, la Bosnie-Herzégovine a obtenu une restructuration, aux conditions de Naples (67 % de réduction), de ses obligations de service de sa part de la dette extérieure de l'ex-Yougoslavie. L'accord concernait le service de la dette dont les paiements arrivaient à échéance dans une période de 10 mois couverte par l'arrangement conditionnel conclu par le FMI avec ce pays, pour 0,6 milliard de dollars au total.

30. Après les dévastations causées au Honduras et au Nicaragua par le cyclone Mitch, les créanciers membres du Club de Paris ont accepté, en décembre 1998, un report exceptionnel de tous les paiements arrivant à échéance sur la période de trois ans suivant la catastrophe. De ce fait, l'accord conclu avec le Honduras en avril 1999 contenait des dispositions de report des paiements, incluant les arriérés et les paiements courants, sur la dette contractée après la date limite ainsi que sur les paiements aux créanciers porteurs de toutes petites créances. L'intérêt moratoire sera capitalisé à la fin de la période de consolidation. L'accord conclu en 1998 avec le Nicaragua a été amendé au moyen de dispositions similaires.

32. L'allègement de la dette officielle accordé aux pays les plus pauvres est complété par le rachat de dettes contractées auprès de créanciers privés, organisé par la Banque mondiale et l'IDA depuis 1991 grâce au Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA. Le programme comprend le rachat de dettes commerciales, principalement auprès des banques, avec une forte décote. À ce jour, 18 opérations ont été exécutées par ce Fonds de désendettement, presque toutes en faveur de pays pauvres très endettés. Le financement de la Banque mondiale a représenté 188 millions de dollars, et a permis de dégager 178 millions de dollars supplémentaires auprès de donateurs bilatéraux par cofinancement. Grâce à ces opérations, des arriérés de 3,7 milliards de dollars de remboursement du principal et de plus de 2,7 milliards de dollars de remboursement des intérêts associés ont été apurés. Récemment, des options de conversion de la dette du type «dette contre développement» ont permis la participation d'organisations non gouvernementales à cette forme de désendettement.

33. En juillet 1998, la Guinée a conclu un accord de rachat de la dette sous l'égide du Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA, qui a permis d'éteindre 130 millions de créances détenues par des banques commerciales à un prix de rachat de 13 cents par dollar de principal. En octobre 1998, le Guyana a obtenu un don de l'IDA pour une seconde opération de rachat de créances au titre de ce Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA, et cette opération devrait entraîner l'annulation de 56 millions de dollars de créances commerciales en souffrance. En 1999, de nouvelles opérations de rachat ont été en préparation en faveur de quatre autres PPTE (le Cameroun, le Honduras, la République-Unie de Tanzanie et le Yémen) et plusieurs autres pays de cette catégorie pourraient également être admis au bénéfice de ce genre d'opérations à l'avenir⁶.

C. Autre restructuration de la dette commerciale

34. Les exercices de renégociation des dettes contractées auprès de banques commerciales sont souvent facilités par le fait que les institutions concernées sont relativement peu nombreuses, qu'il s'agisse des débiteurs ou des créanciers. Comme on l'a dit plus haut, trois pays asiatiques, la Thaïlande, l'Indonésie et la République de Corée ont conclu des accords avec leurs banques étrangères créancières en vue du refinancement, avec une échéance plus longue, de la dette à court terme contractée par des banques nationales. Dans les cas de l'Indonésie et de la République de Corée, le gouvernement a garanti les nouveaux emprunts. En mars 1998, des créances à court terme de banques commerciales sur la République de Corée, se montant au total à 24 milliards de dollars, ont été refinancées avec des échéances situées entre

37. Au milieu de 1999, la viabilité de la dette de 12 pays a été réexaminée au titre de l'initiative en faveur des PPTE (voir A/53/373, par. 27 et 28). Seul un nouveau pays, le Mali, avait atteint le point de décision au cours de la période considérée (qui avait commencé au milieu de 1998), en septembre 1998. Trois PPTE supplémentaires ont atteint le point d'achèvement, après l'Ouganda, qui avait été le premier pays à le faire, en avril 1998 : la Bolivie en septembre 1998, le Guyana en mai 1999 et le Mozambique en juin 1999. Au milieu de 1999, trois autres pays avaient été considérés comme remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative et attendaient d'achever le processus (Burkina Faso et Côte d'Ivoire, en plus du Mali), alors que la dette de deux

un et trois ans et portant des taux d'intérêt dépassant le taux interbancaire de Londres (LIBOR) de 2,25 à 2,75 points de pourcentage. En juin 1998, 7 milliards de dollars sur les 9,2 milliards de dollars de dettes interbancaires indonésiennes ont été refinancés avec des échéances allant de un à quatre ans et des taux d'intérêt dépassant le taux interbancaire de Londres (LIBOR) de 2,75, 3,00, 3,25 et 3,5 points de pourcentage. Les banques créancières étrangères ont également pris l'engagement de maintenir le financement des échanges commerciaux au niveau qui prévalait à la fin d'avril 1998.

35. La Fédération de Russie est également parvenue aux grandes lignes d'un accord avec les banques étrangères créancières en novembre 1998 pour une restructuration de près de 17,2 milliards de dollars de dette du Gouvernement russe en bons GKO/OFZ. Les grandes lignes de cet accord de restructuration prévoient que 10 % des dettes seraient remboursés en roubles, 20 % seraient restructurés sous forme d'obligations à coupon nul de trois ans, et 70 % seraient échangés contre des obligations à coupon variable à échéance de quatre et cinq ans (30 % la première année, avec diminution progressive jusqu'à 10 %).

36. Le Brésil a également obtenu de banques créancières étrangères une reconduction volontaire des lignes de crédit interbancaires ou liées au commerce.

D. Application de l'initiative en faveur des PPTE

autres avait été jugée viable (Bénin et Sénégal). Les conclusions de l'analyse de la viabilité de la dette de l'Éthiopie, de la Guinée-Bissau et de la Mauritanie avaient également été examinées par les conseils du FMI et de la Banque mondiale et ces pays ont été considérés, à titre préliminaire, comme remplissant les conditions requises pour bénéficier éventuellement d'un allègement de leur dette, mais les décisions finales concernant la question de savoir s'ils remplissaient effectivement les conditions voulues et le montant de l'allègement de la dette qui leur serait accordé ont été reportées.

38. L'admissibilité au bénéfice d'une assistance au titre de l'initiative en faveur des PPTE et d'un allègement de la dette est fonction de la valeur actualisée nette (VAN) de la dette par rapport aux exportations ou aux recettes publiques. L'objectif fixé pour le ratio dette/exportations, en VAN, a été fixé à environ 200 % pour tous les pays, sauf un, qui satisfaisaient au critère exportations au cours de la phase initiale d'application de l'initiative. Pour deux pays satisfaisant au critère recettes publiques, la Côte d'Ivoire et le Guyana, l'objectif de 280 % avait été fixé pour le ratio dette/recettes publiques en VAN. La réduction globale de la VAN de la dette extérieure des pays ayant bénéficié d'une assistance globale (reçue de créanciers aussi bien multilatéraux que bilatéraux), va de 63 % dans le cas du Mozambique à moins de 10 % dans le cas de la Côte d'Ivoire. Pour les cinq autres pays ayant satisfait aux conditions d'admissibilité, la réduction se situe entre 10 et 24 % de la VAN de la dette.

39. Le montant total de l'allègement de la dette accordé au milieu de 1999 au titre de l'initiative en faveur des PPTE à quatre pays qui ont déjà atteint le point d'achèvement peut être estimé à environ 5,5 milliards de dollars des États-Unis en valeur nominale. Le principal bénéficiaire a été le Mozambique pour lequel l'assistance reçue au titre de l'allègement de la dette s'est élevé à environ 3,7 milliards de dollars des États-Unis. Les six autres pays considérés jusqu'à présent comme satisfaisant aux conditions d'admissibilité recevraient, ensemble, une assistance supplémentaire de 3,7 milliards de dollars des États-Unis. En valeur nominale, le coût de l'initiative en faveur des PPTE est donc estimé à quelque 9,2 milliards de dollars des États-Unis pour les 10 premiers pays qui devraient satisfaire aux conditions d'admissibilité avant une révision éventuelle du cadre.

40. Au point d'achèvement, les ratios sur la base desquels la viabilité de la dette a été mesurée au titre du cadre initial de l'initiative se situaient dans les limites des fourchettes retenues comme objectif au point de décision pour les deux premiers pays ayant achevé le processus. Pour l'Ouganda, le ratio dette/exportations en VAN était de 196 %, alors qu'il était trois fois plus élevé au début des années 90 et représentait environ 250 % avant l'assistance reçue au titre de l'initiative.

41. L'aboutissement du processus PPTE au titre du cadre initial a été moins satisfaisant pour le Guyana, premier pays à satisfaire aux conditions d'admissibilité au titre du critère recettes publiques au point d'achèvement, bien que ce pays ait fait d'importants progrès économiques au cours de la dernière décennie. L'économie du Guyana a souffert de graves chocs exogènes en 1997-1998 notamment une réduction

en faveur des PPTE. Dans le cas de la Bolivie, l'allègement de la dette dont il avait été convenu au point d'achèvement devant ramener le ratio dette/exportations en VAN à 218 %, contre environ 350 % au début des années 90. Grâce à l'allègement supplémentaire au titre de l'APD accordée par le Japon, ce ratio devait être ramené à 202 %. Les deux pays sont toutefois vulnérables à des facteurs extérieurs et la réalisation durable de ces objectifs ne semble donc pas être garantie. L'Ouganda a souffert de la baisse des cours du café tandis que la Bolivie demeure exposée aux fluctuations des cours mondiaux des métaux ainsi qu'à l'évolution négative de l'économie régionale, les pays voisins étant d'importants partenaires commerciaux.

42. Dans le cas du Mozambique, bien que son économie continue d'évoluer favorablement, les exportations de biens et de services non facteurs ont été, en 1998, inférieures à ce qui avait été prévu au point de décision en avril 1999 en raison, notamment, de la chute des cours des produits de base sur les marchés. Entre-temps, la VAN de la dette s'est accrue en raison, essentiellement, de la très nette baisse des taux d'escompte et de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport aux autres grandes monnaies en 1998. En conséquence, le ratio dette/exportations en VAN a fini par être moins élevé que prévu et se situera à l'extérieur des limites de la fourchette retenue comme objectif si l'assistance au titre de l'initiative en faveur des PPTE est limitée aux montants engagés au point de décision. En conséquence, une assistance supplémentaire a été sollicitée auprès des créanciers pour que le Mozambique puisse atteindre l'objectif convenu en matière de viabilité de la dette. Les besoins supplémentaires en matière d'allègement du service de la dette ont été estimés à 600 millions de dollars en valeur nominale (la nouvelle estimation du montant total nécessaire au titre de l'allègement de la dette s'élevant à 3,7 milliards de dollars). La Banque mondiale et le FMI ont accepté d'augmenter leurs contributions et les créanciers du Club de Paris ont, pour leur part, accepté de porter le niveau de bouclage précédent de l'allègement de la dette à 90 % des dettes admissibles, comme indiqué plus haut.

sensible des cours de produits de base, une baisse de la demande d'exportations et les effets négatifs de la sécheresse provoquée par El Niño (qui a entraîné une baisse des recettes publiques), alors que les dévaluations monétaires ont augmenté le coût en monnaie locale du service de la dette. En conséquence, l'assistance fournie actuellement au titre de l'initiative en faveur des PPTE n'entraînera pas la viabilité

budgétaire envisagée de la dette, le ratio dette/recettes publiques en VAN étant estimé à 410 % au point d'achèvement, c'est-à-dire bien au-dessus du ratio seuil de 280 %. En pareil cas (lorsque l'objectif fixé pour le ratio dette/exportations est atteint mais non l'objectif dette/recettes publiques), le cadre initial de l'initiative en faveur des PPTE ne prévoyait pas que des ajustements permettraient d'atteindre les deux objectifs.

E. L'initiative de Cologne en faveur d'un plus grand allègement de la dette des PPTE

43. Dans l'ensemble, au cours des deux premières années, le rythme d'application de l'initiative en faveur des PPTE a été lent. Cela peut s'expliquer par la complexité du processus lui-même et des problèmes de financement (voir EC/ESA/99/2, sect. III). En conséquence, et étant donné l'aggravation de la situation extérieure des PPTE, le processus de réexamen entrepris par les institutions de Bretton Woods a suscité des propositions de la part d'organisations non gouvernementales, de gouvernements créanciers et d'organisations internationales, dont l'ONU.

44. En juin 1999, le sommet G-7 tenu à Cologne a fait des recommandations pour renforcer l'initiative en faveur des PPTE, connues sous le nom d'initiative de Cologne, tendant à accroître et à accélérer l'allègement de la dette.

Amélioration des conditions de réduction de la dette

45. Dans le cadre d'une amélioration des conditions de réduction de la dette :

a) Les objectifs fixés en matière de viabilité de la dette sont revus à la baisse :

i) Les ratios dette/exportations en VAN passent d'une fourchette se situant entre 200 et 250 % à un ratio unique de 150 % ;

ii) Le ratio dette/recettes publiques en VAN est ramené de 280 % à 150 %. Les deux critères d'admissibilité connexes ont également été revus à la baisse: le ratio exportations/PIB est ramené de 40 % à 30 % et le ratio recettes publiques/PIB est ramené de 20 % à 15 % ;

b) Les conditions de réduction de la dette du Club de Paris : un accroissement de la part de la dette qui est annulée, c'est-à-dire jusqu'à 90 % ou plus pour les plus pauvres parmi les pays satisfaisant aux conditions d'admissibilité. Pour les pays pauvres qui sont admissibles au bénéfice de l'initiative en faveur des PPTE, le Club de Paris pourrait envisager une réduction unique de 67 % au titre des conditions de Naples et, pour les autres pays débiteurs demandant un rééchelonnement non concessionnel de leur dette, une augmentation de la limite des conversions de la dette serait accepté ;

c) Pour les pays satisfaisant aux conditions d'admissibilité, la dette au titre de l'APD bilatérale sera annulée, selon diverses modalités, au-delà des montants nécessaires pour parvenir à une viabilité de la dette. Toute nouvelle APD serait de préférence accordée sous forme de dons.

Accélération de l'allègement de la dette

46. En ce qui concerne l'accélération de l'allègement de la dette, les deux étapes de trois ans pour l'application de l'initiative sont maintenues, bien qu'il soit précisé que la seconde phase pourrait être abrégée si un pays atteint rapidement des objectifs ambitieux («points d'achèvement flottants»). Les institutions financières internationales (IFI) peuvent accorder un «allègement provisoire» aux pays qui remplissent les conditions requises, avant le point d'achèvement. Après le point d'achèvement, les IFI pourraient accorder directement un allègement de la dette.

Financement

47. En ce qui concerne le financement, afin de faire face à l'augmentation des coûts et afin de préserver la capacité de prêt à des conditions de faveur des IFI, les gouvernements du G-7 sont disposés à financer un certain nombre de mécanismes :

a) Les coûts assumés par le FMI pourraient être couverts par le recours aux recettes provenant d'intérêts préférentiels; le recours éventuel à la réutilisation des remboursements au compte spécial pour imprévus ou à des modalités de financement équivalentes; la vente prudemment

c) Les coûts assumés par les IFI nécessiteront également des contributions bilatérales et un accroissement des ressources du Fonds fiduciaire de réduction de la dette des PPTE sera envisagé;

d) Il faudra assurer une répartition équitable de la charge entre les divers donateurs.

Liens avec la réduction de la pauvreté

48. En ce qui concerne l'établissement d'un lien avec la réduction de la pauvreté, la nouvelle initiative en faveur des PPTE doit se fonder sur le cadre renforcé de réduction de la pauvreté. Cela est essentiel pour faire en sorte que davantage de ressources soient investies dans le domaine de la santé, de l'éducation et d'autres secteurs sociaux. La Banque mondiale et le FMI pourraient aider les pays remplissant les conditions requises à élaborer et à exécuter des plans de réduction de la pauvreté afin d'utiliser judicieusement les économies découlant de l'allègement de la dette et encourager une plus grande transparence des procédures budgétaires pour protéger les dépenses sociales.

49. Dans le cadre de l'élaboration des modalités d'application de l'initiative de Cologne, les fonctionnaires du FMI et de la Banque mondiale⁷ estiment que le montant de l'allègement de la dette devrait être déterminé au point de décision sur la base de données effectives. Il y aurait une application rétroactive étant donné que l'assistance supplémentaire résultant de toute modification de l'initiative en faveur des PPTE devrait être offerte à tous les pays remplissant les conditions requises, y compris ceux qui ont déjà atteint leur point de décision ou d'achèvement au titre du cadre actuel. L'initiative renforcée en faveur des PPTE fera passer le nombre de pays remplissant les conditions requises de 29 à 36⁸ et éventuellement à d'autres pays.

50. Le coût global de l'initiative renforcée est estimé à 36 milliards de dollars en VAN de 1998 (soit plus ou moins l'équivalent de 72 milliards en valeur nominale)⁹. À ce montant

échelonnée d'un maximum de 10 millions d'onces des réserves d'or du FMI;

b) Les banques multilatérales de développement devraient élaborer des «approches novatrices» ayant pour effet de maximiser le recours à leurs propres ressources;

s'ajoutent les créances au titre de l'APD de pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur des PPTE remplissant les conditions requises, d'un montant estimé à 15 milliards, qui peuvent être annulées. Des pays non membres de l'OCDE détiennent également d'importantes créances au titre de l'APD sur des PPTE, d'un montant probablement équivalent.

IV. Conclusions concernant la politique internationale

A. L'initiative en faveur des PPTE

51. L'initiative de Cologne au sujet de la dette améliore sensiblement le cadre d'action actuel en faveur des PPTE parce qu'elle permet un allègement de la dette plus substantiel grâce à la fixation d'objectifs de durabilité de la dette moins exigeants et qu'elle ménage la possibilité de réductions de la dette plus massives (notamment une réduction de 90 % ou plus de la dette envers le Club de Paris et l'annulation de la dette d'APD). Dans un rapport au Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, publié en mai 1999, une série de propositions (voir l'encadré) ont été faites dans le même sens que les recommandations exprimées dans l'initiative de Cologne au sujet de la dette. Compte tenu des propositions de l'ONU, les observations supplémentaires ci-après sont formulées à propos de l'initiative prise à Cologne par le G-7 au sujet de la dette.

Critères de durabilité

52. L'initiative en faveur des PPTE a pour objectif ultime d'éliminer une fois pour toutes les problèmes causés par le poids insupportable de la dette. Il faut donc que les objectifs de durabilité correspondent concrètement à la capacité de payer des pays intéressés. L'allègement de la dette en faveur des PPTE doit chercher avant tout à faire disparaître la cause du blocage, que ce soit le manque de devises ou l'insuffisance des ressources budgétaires. Le nouvel objectif pour les finances publiques semble toujours élevé. Tout d'abord, les deux critères supplémentaires basés sur les ratios des exportations par rapport au PIB et des recettes fiscales par rapport au PIB pourraient être abandonnés (voir

Propositions de l'Organisation des Nations Unies pour une initiative renforcée pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés

- Revoir la liste des PPTE pour veiller à ce que tous les pays pauvres qui rencontrent des difficultés de service de la dette soient pris en considération au titre de l'initiative.
- Raccourcir à trois ans le délai d'application afin que l'allègement définitif de la dette puisse être accordé à l'issue des trois premières années d'exécution des programmes de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)
- Appliquer des critères d'admissibilité moins restrictifs, notamment en abaissant les seuils des ratios de la dette par rapport aux exportations et du service de la dette par rapport aux exportations (en tenant compte du fait que, durant la période 1990-1997, les PPTE ont réussi à assurer le service de la dette jusqu'à concurrence, en moyenne, de 18 % de leurs exportations, et du fait que leur stock de dette nominal, sans compter les paiements d'arriérés, équivalait toujours à 300 % des exportations). Pour certains pays qui subissent de très graves contraintes de devises, les seuils pourraient être inférieurs au niveau général d'admissibilité. L'objectif devrait être de fournir un moyen de sortir véritablement du cycle des rééchelonnements de la dette.
- Fixer un plafond pour la part des recettes fiscales affectée au service de la dette extérieure et procurer, si nécessaire, une réduction supplémentaire de la dette pour arriver à ce repère. L'affectation de 25 % des recettes fiscales au service de la dette extérieure impose un fardeau démesuré aux PPTE.

EC/ESA/99/2). En dernière analyse, des critères fondés sur les ratios du service de la dette, comme le service de la dette par rapport aux exportations et le service de la dette par rapport aux recettes fiscales, pourraient mieux rendre compte de la capacité de service de la dette des pays débiteurs. À cet égard, le critère basé sur les recettes fiscales pourrait être fixé à moins de 25 % pour le service de la dette par rapport aux recettes fiscales¹⁰, compte tenu des besoins de financement de l'infrastructure et du développement social et humain.

- Annuler les dettes d'APD des PPTE et accorder à tous les PPTE une réduction d'au moins 80 % de toutes les autres dettes bilatérales publiques; envisager l'annulation totale des dettes publiques bilatérales dans le cas des pays sortant d'un conflit, des pays victimes de catastrophes naturelles graves et des pays dont les indicateurs du développement social et humain sont très bas. La dette envers le Club de Paris susceptible d'allègement devrait aussi englober la dette postérieure à la date-butoir.
- Financer intégralement l'initiative par des ventes partielles de l'or du FMI, par une nouvelle attribution générale de droits de tirage spéciaux (DTS) et par des contributions bilatérales supplémentaires aux fonds fiduciaires multilatéraux pour l'allègement de la dette.
- Prendre des mesures pour faire cesser la tendance actuelle à la diminution de l'APD et pour financer de nouveaux fonds d'aide pour les projets de développement social et humain et pour la réduction de la pauvreté, et adopter des procédures pour dégager des ressources d'allègement de la dette des PPTE sans amputer les budgets ordinaires d'APD : l'allègement de la dette ne doit pas être accordé aux dépens de l'APD.
- Établir des liens entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté, les pays débiteurs fixant leurs propres priorités nationales. Renforcer, à ce sujet, la collaboration avec les ONG et avec le secteur privé afin de mobiliser des fonds pour des projets d'allègement de la dette et de développement dans les PPTE.

Financement

53. Le plus important, au sujet du financement de l'initiative en faveur des PPTE, est que l'allègement de la dette pour les

pays les plus pauvres ne doit pas être accordé aux dépens des ressources d'APD qui financent des programmes et des projets de développement dans ces pays et dans les autres pays dont les perspectives de bien-être et de développement sont aussi tributaires de l'aide. Il faut également préserver la situation financière des banques multilatérales de développement et leur capacité de fournir un appui à tous les pays membres.

54. Aussi est-il essentiel que l'allègement de la dette soit financé par des ressources qui s'ajoutent aux crédits budgétaires pour l'APD. Ces ressources peuvent venir également de ventes d'or du FMI et d'attributions de DTS. Dans la situation actuelle de déflation mondiale et alors que les pays en développement et les pays en transition traversent une crise

**Liens avec les programmes
de réduction de la pauvreté
et de développement social et humain**

56. L'initiative en faveur des PPTE doit chercher non seulement à renforcer la viabilité externe des PPTE mais aussi à réduire la pression qui s'exerce sur les finances publiques et à ménager la possibilité de transférer des ressources vers les dépenses sociales. Il n'est pas sans intérêt d'établir un lien entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté et d'orienter les ressources qui n'auront plus à financer le service de la dette vers le financement de projets de développement social et humain. Toutefois, un lien de cette nature ne doit pas donner naissance à une conditionnalité supplémentaire imposée aux pays débiteurs; même des «conditionnalités douces» à cet égard pourraient avoir l'effet de ralentir davantage encore le processus en faveur des PPTE. Les politiques et les dépenses sociales font déjà l'objet d'un suivi au titre des programmes de la FASR et les pays débiteurs doivent faire la preuve de progrès satisfaisants dans la réforme du secteur social avant que les décisions sur la fourniture de l'aide au titre de l'initiative en faveur des PPTE soient prises. Peut-être faudrait-il laisser aux pays débiteurs eux-mêmes l'initiative de prendre des mesures supplémentaires pour établir un lien entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté, de telle sorte que ces mesures soient adaptées à la demande et correspondent aux priorités nationales, et qu'elles soient correctement coordonnées à l'échelon du destinataire.

57. L'efficacité des liens ainsi établis dépendra également des formules utilisées. En cas de conversion de la dette ou

de liquidité, une nouvelle attribution générale de DTS pourrait se justifier. À part les PPTE, les pays débiteurs à revenus intermédiaires ont besoin, eux aussi, d'une liquidité supplémentaire pour opérer leur redressement économique. Les pays créanciers pourraient céder les DTS qui leur seraient attribués et en faire don aux pays qui ont besoin d'un allègement de la dette.

55. Quant aux ventes d'or du FMI qui, faut-il souligner, régleraient seulement le problème de financement du FMI, elles auraient un effet sur les cours de l'or car ces cours continuent à baisser et les banques centrales de certains pays industrialisés prévoient aussi de vendre leurs réserves d'or.

d'échanges de la dette en monnaie locale, il faudra être attentif aux risques élevés d'inflation pour les PPTE (voir EC/ESA/99/2), surtout si le manque de ressources budgétaires est la principale cause de l'incapacité d'assurer le service de la dette extérieure. De plus, en présence de niveaux élevés d'arriérés de paiements, la conversion du service prévu de la dette en dépenses budgétaires de développement social et humain soumettra les pays débiteurs à une pression budgétaire insurmontable. Il est donc probable que l'allègement de la dette devrait être assorti de nouveaux flux d'aide pour assurer le plein financement des dépenses sociales.

58. Les échanges contre la monnaie locale créeraient d'autres difficultés pour les débiteurs. Ces opérations nécessitent souvent des ressources administratives considérables et une coordination étroite avec les pays créanciers s'impose pour gérer les fonds de contrepartie en monnaie locale. Les créanciers et les débiteurs risquent de supporter des coûts substantiels de préparation et de surveillance des programmes d'échange de la dette. Il faut coordonner les opérations entre les pays créanciers et établir un mécanisme d'échange de la dette coordonné multilatéralement mais à l'initiative du pays débiteur. Les organismes donateurs devraient aider les pays débiteurs à définir des stratégies et des projets nationaux de développement national et humain.

B. Pays à revenu intermédiaire

59. La détérioration de la situation de certains pays à revenu intermédiaire inférieur pourrait faire apparaître des cas d'insolvabilité où l'incapacité pour le débiteur d'exécuter intégralement ses obligations de service de la dette n'est pas due à un manque de recettes temporaire mais à un problème plus structurel, causé par la difficulté de se procurer, dans le long terme, des recettes suffisantes pour effectuer le service de sa dette. Les problèmes d'insolvabilité ne peuvent pas être réglés simplement par le rééchelonnement de la dette mais nécessitent parfois une réduction des obligations relatives à la dette pour les aligner sur la capacité du débiteur de percevoir des recettes suffisantes dans le long terme. Dans le cas des pays à revenu intermédiaire inférieur qui, malgré leurs politiques saines, rencontrent des problèmes d'insolvabilité causés par des obstacles structurels ou des chocs extérieurs, un certain allègement de la dette pourrait être nécessaire. Dans le cadre du Club de Paris, par exemple, un certain allègement est accordé à ces pays uniquement au moyen de conversions de la dette. Parfois, cependant, ces conversions sont complexes et ne peuvent pas être exécutées rapidement¹¹. Dans de telles circonstances, des réductions pures et simples de la dette pourraient être utiles.

60. La question d'un mécanisme ordonné de désendettement pour la dette commerciale n'est toujours pas réglée. À ce sujet, le précédent rapport du Secrétaire général (A/53/378) examinait les avantages d'une intensification de la politique de prêt pour les arriérés suivie par le FMI et de l'introduction de clauses de représentation collective et de majorité qualifiée dans les contrats de prêts obligatoires. Le communiqué du sommet G-7 à Cologne a proposé également l'application de ces mesures. Il est donc temps de définir les moyens de transformer ces propositions en mesures concrètes.

Notes

¹⁰ Une analyse des renseignements disponibles sur les recettes et les dépenses budgétaires de certains PPTE indique que, dans le cas des pays qui ont un haut niveau de recette fiscales (c'est-à-dire des ratios des recettes fiscales par rapport au PIB proches de 20 %), les ratios du service (payé) de la dette extérieure par rapport aux recettes fiscales se situent aux alentours de 25 %. Dans le cas des pays qui ont une très basse capacité de se procurer des recettes fiscales, les ratios du service extérieur de la dette par rapport aux recettes fiscales sont très élevés.

¹¹ Voir CNUCED : *The Conversion of Paris Club Debt: Procedures and Potential*, à paraître.

Tableau 1
Dette extérieure des pays en développement

(En milliards de dollars É.-U.)

	Tous pays en développement		Afrique subsaharienne		Moyen-Orient et Afrique du Nord		Amérique latine et Caraïbes		Asie de l'Est et Pacifique		Asie du Sud		Europe et Asie centrale	
	1997	1998	1997	1998	1997	1998	1997	1998	1997	1998	1997	1998	1997	1998
Encours, total de la dette	2 316,60	2 465,07	219,44	225,75	193,41	205,81	703,67	735,81	654,55	697,80	154,95	164,54	390,58	435,37
Dettes à long terme	1 782,80	1 957,45	171,07	175,96	149,32	160,88	558,92	586,12	449,73	538,72	143,94	152,47	309,82	343,30
Publique et garantie par les pouvoirs publics	1 420,06	1 637,08	163,27	168,50	145,21	154,05	399,95	424,40	310,41	452,62	132,31	140,65	268,91	296,85
Privée et non garantie	362,74	320,37	7,80	7,45	4,11	6,83	158,97	161,72	139,32	86,10	11,63	11,82	40,92	46,45
Dettes à court terme	463,00	412,16	40,98	42,40	41,22	41,65	126,19	127,11	186,83	127,70	8,22	9,62	59,56	63,68
Arriérés	115,81	121,01	56,38	56,25	10,97	10,97	16,74	16,74	11,34	11,34	0,33	0,33	20,05	25,39
Arriérés d'intérêts	32,14	33,14	18,34	18,30	2,25	2,25	4,25	4,25	1,79	1,79	0,12	0,12	5,40	6,43
Arriérés de principal	83,67	87,87	38,04	37,95	8,72	8,72	12,49	12,49	9,55	9,55	0,21	0,21	14,65	18,95
Service de la dette	305,29	296,75	13,92	14,49	24,71	20,22	130,86	122,82	77,94	77,97	16,29	14,65	41,59	45,70
Indicateurs de la dette (pourcentage)														
Service de la dette/ exportations de biens et services	17,00	17,60	12,80	14,90	13,20	13,50	35,50	33,80	11,30	12,00	20,30	17,90	11,50	13,30
Dettes totales/ exportations de biens et services	129,00	146,20	201,70	232,10	103,30	137,40	190,90	202,50	94,90	107,40	193,10	201,00	108,00	126,70
Encours de la dette/PNB	34,91	37,34	68,02	68,29	27,38	28,56	35,85	36,89	34,49	39,97	26,25	27,60	33,80	35,88
Dettes à court terme/réserves	71,17	58,95	225,64	212,38	50,84	51,05	72,89	76,98	76,92	43,30	23,49	26,19	59,37	63,15

Source : Banque mondiale, *Global Development Finance*, 1999.

Tableau 2
Dettes et service de la dette des pays pauvres très endettés, 1997

20

Nom du pays	Encours de la dette (millions de dollars É.-U.)				Service de la dette (millions de dollars É.-U.)			Indicateurs de la dette (pourcentage)			Dettes envers le Club de Paris : dette postérieure à la date-butoir en pourcentage du total (estimation) (pourcentage)
	Encours total de la dette	Total, dette à long terme	Bilatérale	Multilatérale	Total, service de la dette payé	Arriérés de paiements d'intérêts et de capitaux	Service de la dette payé, exportations de biens et services	Service de la dette payé en pourcentage du total du service de la dette (arriérés compris)	Encours total de la dette, exportations de biens et services	Valeur actuelle nette de la dette, exportations de biens et services	
Angola	10 159,80	8 884,80	2 657,60	233,50	841,40	1 853,80	15,90	31,22	191,40	181,00	...
Bénin	1 624,30	1 393,30	518,70	871,20	54,90	79,20	9,10	40,94	268,90	149,00	0,00
Bolivie	5 247,50	4 569,90	1 420,80	2 681,30	475,20	40,10	32,50	92,22	358,50	252,00	40,00
Burkina Faso	1 297,10	1 138,80	132,10	1 002,90	51,70	29,80	11,80	63,44	295,50	237,00	0,00
Burundi	1 065,50	1 022,10	149,20	872,20	29,10	35,50	29,00	45,05	1 062,30	554,00	...
Cameroun	9 292,90	7 885,60	5 644,00	1 464,50	513,00	675,30	20,40	43,17	368,70	345,00	97 ^a
Congo	5 070,80	4 283,80	2 832,40	619,30	112,30	1 599,80	6,20	6,56	280,90	286,00	...
Côte d'Ivoire	15 608,60	12 497,60	4 604,70	3 301,20	1 359,70	235,10	27,40	85,26	314,60	305,00	39,00
Éthiopie	10 078,50	9 426,50	6 613,20	2 459,40	99,00	5 298,10	9,50	1,83	962,90	927,00	4,00
Ghana	5 982,00	4 958,20	1 075,20	3 179,30	505,60	27,30	29,50	94,88	349,40	230,00	...
Guinée	3 520,40	3 008,40	1 379,60	1 556,90	160,80	566,50	21,50	22,11	469,70	331,00	21,00
Guinée-Bissau	921,30	838,40	450,60	386,90	9,70	219,40	17,30	4,23	1 645,20	1 769,00	...
Guinée équatoriale	283,20	208,60	100,50	93,70	5,90	128,40	1,40	4,35	65,70	95,00	...
Guyana	1 610,60	1 345,00	623,40	665,60	133,30	181,40	17,60	42,36	212,50	143,00	8 ^b
Honduras	4 697,80	4 169,70	1 367,90	2 303,00	505,30	189,90	20,90	72,68	194,00	181,00	...
Kenya	6 485,80	5 432,90	1 859,70	2 785,30	647,80	109,30	21,50	85,56	214,90	162,00	...
Libéria	2 011,60	1 061,20	464,60	404,80	0,20	1 552,30	...	0,01
Madagascar	4 104,70	3 871,20	2 165,60	1 660,80	212,00	750,30	27,00	22,03	522,20	369,00	20 ^a
Malawi	2 206,00	2 073,00	260,70	1 791,30	77,60	28,20	12,40	73,35	351,30	217,00	...
Mali	2 945,10	2 686,80	1 233,60	1 453,20	77,90	581,50	10,50	11,81	395,40	220,00	35,00
Mauritanie	2 453,20	2 036,90	1 075,20	938,00	113,60	279,10	25,60	28,93	553,80	358,00	20,00
Mozambique	5 990,60	5 475,00	3 785,80	1 625,70	104,40	1 394,60	18,60	6,96	1 066,00	708,00	11 ^a
Myanmar	5 074,10	4 639,90	3 017,10	1 171,00	116,10	1 739,50	8,00	6,26	350,40	310,00	...

Nom du pays	Encours de la dette (millions de dollars É.-U.)				Service de la dette (millions de dollars É.-U.)		Indicateurs de la dette (pourcentage)				Dette envers le Club de Paris : dette postérieure à la date-butoir en pourcentage du total (estimation) (pourcentage)
	Encours total de la dette	Total, dette à long terme	Bilatérale	Multilatérale	Total, service de la dette payé	Arriérés de paiements d'intérêts et de principaux	Service de la dette payé exportations de biens et service.	Service de la dette payé en pourcentage du total du service de la dette (arriérés compris)	Encours total de la dette exportations de biens et service	Valeur actuelle nette de la dette/ exportations de biens et services	
Nicaragua	5 677,40	4 818,70	2 854,30	1 570,80	325,90	1 458,20	31,70	18,27	552,30	510,00	20,00
Niger	1 579,10	1 426,80	450,30	880,60	60,60	96,50	19,50	38,57	509,40	309,00	...
Ouganda	3 707,90	3 202,10	726,90	2 399,40	191,00	248,50	22,10	43,40	429,60	269,00	43,00
République centrafricaine	885,30	803,70	183,40	606,70	13,30	142,00	6,10	8,50	410,10	246,00	0,00
République démocratique du Congo	12 329,60	8 616,80	5 604,10	2 179,00	12,50	7 595,70	0,90	0,10	845,70	682,00	...
République démocratique populaire lao	2 319,90	2 246,80	1 430,70	816,10	27,70	1,70	6,50	94,22	540,80	218,00	...
République-Unie de Tanzanie	7 177,10	6 094,30	2 866,30	2 939,40	161,20	1 794,90	13,00	8,24	576,50	403,00	1,00
Rwanda	1 110,90	993,60	142,40	849,90	22,00	96,80	13,30	18,52	673,30	523,00	0,00
Sao Tomé-et-Principe	260,70	226,80	71,00	155,80	6,60	22,10	52,20	23,00	2 052,40	1 306,00	...
Sénégal	3 670,60	3 165,30	1 296,60	1 802,80	247,20	12,70	15,30	95,11	226,60	147,00	33,00
Sierra Leone	1 148,70	893,00	393,00	493,60	19,70	22,50	21,10	46,68	1 235,20	619,00	...
Somalie	2 561,30	1 852,50	1 095,10	723,00	0,00	1 713,40	...	0,00
Soudan	16 326,10	9 494,20	5 520,70	2 000,70	57,50	12 944,80	5,10	0,44	1 459,80	1 423,00	...
Tchad	1 026,50	939,00	173,30	748,80	35,20	37,00	12,50	48,75	364,80	190,00	...
Togo	1 339,00	1 207,40	490,80	716,60	54,60	4,70	8,10	92,07	198,00	125,00	...
Viet Nam	21 629,30	18 838,80	13 274,30	827,50	906,90	8 746,90	7,80	9,30	186,10	200,00	...
Yémen	3 856,30	3 418,20	1 191,00	1 390,00	97,90	684,60	2,60	12,51	103,60	79,00	...
Zambie	6 757,80	5 245,70	2 863,80	2 226,70	267,80	948,00	19,90	22,00	501,30	389,00	...
Total	201 094,90	166 391,30	84 060,20	56 848,40	8 714,10	54 165,40	14,97	13,86	345,44		

Pour mémoire

Nom du pays	Encours de la dette (millions de dollars É.-U.)				Service de la dette (millions de dollars É.-U.)		Indicateurs de la dette (pourcentage)			Dette envers le Club de Paris : dette postérieure à la date-butoir en pourcentage du total (estimation) (pourcentage)
	Encours total de la dette	Total, dette à long terme	Bilatérale	Multilatérale	Total, service de la dette payé	Arriérés de paiements d'intérêts et de principal	Service de la dette payé exportations de biens et service.	Service de la dette payé en pourcentage du total du service de la dette (arriérés compris)	Encours total de la dette exportations de biens et service	
Nigéria	28 455,10	22 926,20	12 998,00	4 013,40	1 415,80	15 110,50	7,79	8,57	156,50	164,00

Source : Banque mondiale, *Global Development Finance*, 1999; FMI, mémorandum économique par pays.

^a Service de la dette postérieure à la date-butoir en pourcentage du service total de la dette envers le Club de Paris; pas de renseignements disponibles sur l'encours de la dette.

^b La totalité de la dette antérieure à la date-butoir envers le Club de Paris est non concessionnelle; la totalité de la dette postérieure à la date-butoir envers le Club de Paris est concessionnelle.

¹ Le service de la dette prévu est défini ici comme la somme du service de la dette payé et des arriérés de paiements sur les intérêts et le principal. Les informations sur le service de la dette et les arriérés sont fournies par le Système de notification de la dette extérieure de la Banque mondiale.

² L'Afrique comprend l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord.

³ Voir, par exemple, Fonds monétaire international (FMI), *World Economic Outlook*, mai 1999; et J.P. Morgan, *World Financial Markets* (juillet 1999).

⁴ La Malaisie a dû obtenir un changement radical de son compte des opérations courantes qui avait un déficit équivalent à 5,3 % du PIB en 1997, mais un excédent de 16,9 % du PIB en 1998. La République de Corée a transformé un déficit de 1,7 % du PIB en 1997 en un excédent de 12,6 % du PIB en 1998, suivie par la Thaïlande (déficit de 2 % du PIB en 1997 et excédent de 12,3 % du PIB en 1998), l'Indonésie (déficit de 2,1 % du PIB en 1997 et excédent de 4,6 % en 1998) et les Philippines (déficit de 5,3 % du PIB en 1997 et excédent de 2 % du PIB en 1998).

⁵ Voir J. P. Morgan, *World Financial Markets* (juillet 1999).

⁶ Voir *World Bank, Development News*, 28 juin-2 juillet 1999; et *World Bank, Global Development Finance 1999*, appendice 2.

⁷ Voir FMI et Banque mondiale : «Modifications to the HIPC initiative», 23 juillet 1999.

⁸ La liste actuelle des 41 PPTE, les sept pays supplémentaires satisfaisant aux conditions d'admissibilité sont : le Bénin, le Ghana, le Honduras, la République centrafricaine, la République démocratique populaire lao, le Sénégal et le Togo. Les fonctionnaires du FMI et de la Banque mondiale estiment qu'au titre du cadre renforcé en faveur des PPTE : a) neuf pays remplissent les conditions requises pour faire l'objet d'un réexamen immédiat : le Bénin, la Bolivie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Guyana, le Mali, le Mozambique, le Sénégal et l'Ouganda; b) 19 pays atteindront leur point de décision en 1999 et 2000 : le Cameroun, le Congo, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Honduras, Madagascar, le Malawi, la Mauritanie, le Nicaragua, le Niger, la République démocratique populaire lao, la République -Unie de Tanzanie, le Rwanda, la Sierra Leone, le Tchad, le Togo et la Zambie; c) 8 pays atteindront leur point de décision en 2001 : le Burundi, le Libéria, le Myanmar, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie et le Soudan.

⁹ La valeur actualisée de la dette est normalement inférieure à sa valeur nominale; on estime généralement que la valeur actualisée peut être équivalente à la moitié de la valeur nominale.

¹⁰ Une analyse des renseignements disponibles sur les recettes et les dépenses budgétaires de certains PPTE indique que, dans le cas des pays qui ont un haut niveau de recettes fiscales (c'est-à-dire des ratios des recettes fiscales par rapport au PIB proches de 20 %, les ratios du service (payé) de la dette extérieure par rapport aux recettes fiscales se situent aux alentours de 25 %. Dans le cas des pays qui ont une très basse capacité de se procurer des recettes fiscales, les ratios du service extérieur de la dette par rapport aux recettes fiscales sont très élevés.

A/54/370

¹¹ Voir CNUCED: *The Conversion of Paris Club Debt: Procedures and Potential*, à paraître.